



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND

n° 306

BULLETIN MUNICIPAL



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 Septembre 2021

Etai^{ent} présents : Mmes ANTOINE Christel, FICHET Michèle, HENRY Danièle, MARSOT Denise, MOMY Audeline, NICOLAS Nadia, PALLAUD Laure, Mrs Didier AUBRY, BONNEFOY Christophe, BONNEFOY Denis, BONNET Florian, CADOUX Fabien, LABOURO Sébastien, LAMBLA Michael, SEGUIN Serge.

MOT DU MAIRE : La reprise des travaux et des activités.



Le mois d'août a été un mois où de nombreuses entreprises ont pris des congés. Une période de repos et de découvertes pour beaucoup. Ce fut aussi le cas sur notre commune où les travaux d'implantation de la fibre, de voirie et d'aménagement de sécurité ont été interrompus. Désormais la reprise a sonné. Les traversées de voitures sont plus nombreuses et vous pouvez voir les pelleteuses reprendre leur rythme, creusant les cavités pour enfouir ces nouveaux réseaux de la fibre optique dont nous devrions profiter fin 2021 ou début 2022.

Les deux entreprises SOBECA pour l'enfouissement et ENGIE pour l'implantation de la fibre dans ces canalisations se relayent sur notre commune, creusant trottoirs ou voiries. Ce travail est coordonné par un bureau d'études EGIS avec qui nous dialoguons régulièrement. Le travail est bien réalisé même si une gêne peut être occasionnée pour la circulation.

L'entreprise ROGER MARTIN est aussi à pied d'œuvre : les deux aménagements de sécurité sont bien avancés rue de Saint Vit et rue de Romain. Le haut de la rue des Grandes Vernes est commencé et sera suivi d'une partie de la rue de Fontenelle.

Je vous remercie de votre patience, parfois derrière les feux, et vous avez compris que tout est réalisé pour assurer aussi la sécurité pour tous.

Bonne reprise à tous ceux qui sont de nouveau à leur travail, à leur école pour les plus jeunes, à leurs activités sportives et culturelles pour d'autres. Une autre vie sociale apporte d'autres rencontres.

Je n'oublie pas le monde agricole qui pendant cette période d'été récolte le fruit de son travail parfois amoindri par une météo de plus en plus capricieuse. La pluie a été souvent présente, et a perturbé les moissons, la qualité récoltée. Ceux qui vivent au contact de la nature savent ce constat de phénomènes climatiques de plus en plus irréguliers et perturbants.

Il faut s'adapter de plus en plus dans ce monde parfois dérégulé, mais il faut garder l'espoir et saluer la solidarité qui permet d'aider à surmonter ces difficultés.



Didier AUBRY

DELIBERATIONS



ANTICIPATION DU PASSAGE AU REFERENTIEL M 57 AU 1ER JANVIER 2022

Le Maire présente la possibilité d'anticiper le passage de la comptabilité à la M57 pour le budget communal. Ce référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente actuellement et deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1^{er} janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Afin d'anticiper ce passage, en concertation avec la Trésorerie (DGFIP du Doubs), le Maire propose d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 pour le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **vote à l'unanimité cette anticipation** du passage à la M57.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET INVESTISSEMENT N°1

Le Maire explique qu'il nous faut réaliser une décision modificative de notre budget INVESTISSEMENT pour réaliser des transferts des comptes 2151, 2188, 2313 et 2315. Ces dépenses d'investissement sont liées à l'amélioration de la voirie, à l'aménagement de la sécurité et à la création de l'aire de jeux.

Après discussion, le Conseil Municipal, **à l'unanimité accepte cette correction de budget Investissement** et autorise le Maire à signer tout document lié à cette correction.

AFFOUAGE SUR PIED CAMPAGNE 2021 – 2022

Monsieur Denis BONNEFOY, responsable du bois communal, présente au Conseil municipal une proposition pour le règlement d'affouage sur pied 2021-2022. Le Conseil municipal après **en avoir délibéré à l'unanimité** destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **4af, 5 af, 8r, 18af et divers chablis à l'affouage sur pied**, fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort. Il fixe le montant total de la **taxe d'affouage à 6.50 € le stère de bois issus des houppiers (têtes d'arbres)** une fois empilés en longueur de 1 mètre et à **2.50 € le stère de bois issus de l'ouverture de cloisonnement ou éclaircissement** (taillis, et petits brins griffés avec peu de rendement et nécessitant un travail minutieux) une fois empilés en longueur de 1 mètre.

Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2022**. Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2022** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses. Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

Cet affouage sur pied est voté **à l'unanimité**.

REGLEMENT AFFOUAGE SUR PIED CAMPAGNE 2021 – 2022

Le responsable des Bois communaux Denis BONNEFOY explique le règlement d'affouage sur pied qui sera remis à chaque affouagiste.

Il insiste sur **la sécurité à respecter** pour réaliser cet affouage afin de limiter les risques encourus. Il propose au conseil municipal de le valider.

Aucun affouagiste ne pourra participer à l'affouage s'il ne fournit pas d'**attestation d'assurance** indiquant qu'il est bien assuré.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité** accepte ce règlement d'affouage sur pied 2021.2022 et charge le responsable des bois de le faire appliquer.

DEVIS ASSISTANCE DES BOIS FACONNES 2021

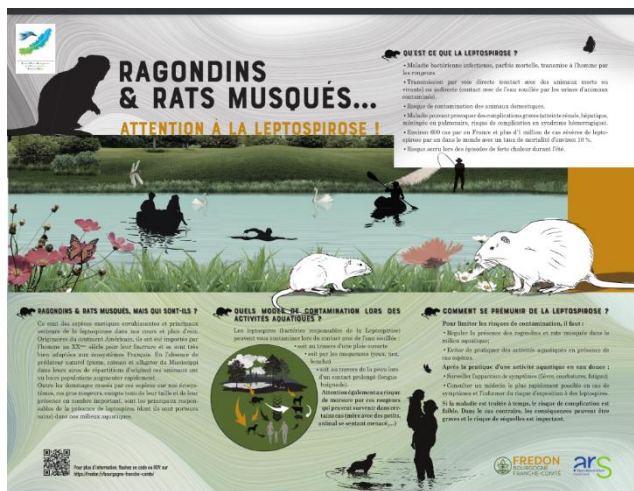
Monsieur Denis BONNEFOY, responsable de la commission bois, propose le devis ONF d'assistance bois façonnés FEUILLUS.

Cette assistance comporte le suivi, la réception de chantier, le cubage et le classement si nécessaire.

- Pour 340 m³ de bois d'œuvre feuillus au prix de 4€ HT le stère, soit 1 360 € HT
- Pour 110 m³ de bois d'industrie/énergie feuillus au prix de 1.50 € HT/m³, soit 165 € HT
- Pour le transport rendu usine du bois d'industrie/énergie pour 100m³ à 11€, soit 1 210 € HT
- Soit un total de 2 735 € HT et 3 282 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

PANNEAUX LEPTOSPIROSE



Monsieur le Maire présente un projet de pose de panneaux lié à la lutte contre la leptospirose. Cette maladie bactérienne peut être transmise à l'homme par des rongeurs, notamment les ragondins et les rats musqués.

Il propose d'installer un panneau à la lagune de Mercey et un à la rhizosphère de Cottier, qui sont des lieux pouvant attirer ces rongeurs. Ces panneaux d'information sont destinés au public et ont été créés en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles) Bourgogne Franche Comté et le SMABVO (Syndicat Mixte d'Aménagement

de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote pour l'achat de ces deux panneaux, dont un sera pris à 50 % par le SMABVO. Le cout total avoisinera les 100 €.

INFOS DIVERSES

VIDANGE DU PREMIER BASSIN DE LA LAGUNE DE MERCEY



Le SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) a commencé la vidange du premier bassin de notre lagune. Les boues sont extraites de ce bassin et mises en dépôt sur le site dans un 4^{ème} bassin situé en amont : l'eau en excès va au cours de mois se déverser en aval et les boues vont donc s'assécher. Elles seront ensuite acheminées vers une plateforme de compostage, pour y être compostées, chaulées (ajout de chaux), analysées et épandues sur des terres agricoles. Ce travail conséquent est réalisé tous les 10 ans environ et financé désormais par notre syndicat SIEVO.

DIMANCHE 03 OCTOBRE : 25^{ème} JURASSIC TOUR RALLYE VOITURES ANCIENNES VERS 11 H20

Le Old cars club Jurassien de Dole, club de voitures anciennes de toutes marques construites avant 1970 organise un rallye. **Les voitures anciennes arriveront de Romain D236 et se dirigeront à Lantenne-Vertière D415.** Le passage de la première voiture est prévu à 11h20.

QUESTIONNAIRE : Projet CAFES MULTISERVICES

Des questionnaires ont été distribués dans vos boîtes à lettres pour recueillir vos souhaits et remarques. Vous pouvez les remplir directement en ligne via le site de la mairie <https://merceylegrand.fr> (lien en page d'accueil) ou les déposer en mairie. **N'hésitez pas à vous exprimer !**

CLASSEMENT DE NOTRE COMMUNE EN ZONE VULNERABLE

Notre commune fait partie de la zone qui a été classée en totalité en zone vulnérable comme 72 communes de notre département du Doubs. Une directive européenne dite directive Nitrates existe depuis 1991 et vise la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Les nitrates sont la partie minérale que les plantes consomment pour leur croissance. Tout notre secteur comprend de nombreux cours d'eau qui sont connectés les uns aux autres, notre milieu est jugé fragile à ce risque de pollution et est donc classé vulnérable. Ce classement va contraindre les agriculteurs à entreprendre des actions diverses pour limiter les fuites de nitrates dans le milieu. Cela va passer par l'augmentation de leurs capacités de stockage de leurs effluents (fumier, lisier), à encore mieux raisonner leurs fertilisations. Les efforts importants ont été déjà réalisés par la profession agricole qui va devoir davantage respecter ces contraintes imposées pour améliorer la qualité de l'eau que nous buvons tous, qui circule dans nos rivières et nappes phréatiques.

RADAR PEDAGOGIQUE

Suite à des relevés de vitesses effectués à l'entrée de Cottier, côté Mercey le Grand, les résultats montrent d'importants excès de vitesse.

Afin que chacun puisse prendre conscience de rouler moins vite, et pour assurer la sécurité de tous, un nouveau radar pédagogique a été installé à COTTIER.



AFFOUAGE BORD DE ROUTE toujours disponible à prix coutant 34 € le stère



Une bonne centaine de stères en lot de cinq stères est disponible dans la forêt communale en bord de route. Il se trouve dans le bois en prolongement de la rue des Grandes Vernes avant le chêne Président. Ce bois est vendu à prix coutant soit 34 euros le stère, en lot de 5 stères. Chacun peut en acheter à la quantité qu'il souhaite.

Venez en mairie donner votre chèque ou pour payer avec votre carte bancaire. Vous repartirez avec le ou les numéros de lots qui vous seront attribués dans l'ordre d'arrivée.

Permanences de Mairie

Mardi de 9 h 11h 30 - 14 h à 18 h
Jeudi 9h - 15h - Samedi de 10 h à 12 h.
03.81.58.24.52 - www.merceylegrand.fr
mairie.mercey@orange.fr



Village Mercey le Grand Cottier

